



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - COMMUNE DE LYAS -

L'an deux mille vingt-cinq, le huit septembre à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de Lyas dûment convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire à la
mairie, sous la Présidence de M. François VEYREINC, Maire.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : ARDECHE
ARRONDISSEMENT : PRIVAS
COMMUNE : LYAS

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 10
PROCURATION : 0
VOTANTS : 10

DATE DE LA CONVOCATION
3 SEPTEMBRE 2025

PRESENTS :

MM. François VEYREINC, Bernard CINI, Roland PRANEUF, Philippe GACHET, Michel GERLAND, Éric JOANNY, Mmes Christine VERNET, Christine POITTEVIN, Agnès GAZUT, Chantal CHAMBON.

EXCUSES :

MM. Jérôme MARRE, Fabrice MAILLET et Mme Florence PETIT.

ABSENTS :

Mme Marie-Joe ROUZEAU et M. Mickaël LARONZE.

PROCURATION :

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Bernard CINI

OBJET : Révision du tarif de repas de la cantine scolaire de Lyas à compter du 1^{er} septembre 2025

Vu les évolutions récentes du contexte de la restauration scolaire (renonciation du prestataire en mai dernier, création d'un regroupement pédagogique intercommunal entre Coux Masneuf et Lyas à compter du 1^{er} septembre 2025 et la volonté d'harmoniser le tarif des repas pour l'ensemble des familles),

Le Maire propose de fixer le tarif du repas à 4€ à compter du 1^{er} septembre 2025.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à 4 € le repas à compter du 1^{er} septembre 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Lyas, le 9 septembre 2025

Le Maire, François VEYREINC

